

# Eau Potable

## Vidéosurveillance de certains sites / équipements communautaire

### Droits informatiques et libertés

#### **Objet du traitement de données personnelles (finalité et base légale) :**

Vichy Communauté - dont le siège est situé 9, place Charles de Gaulle CS 92956 03209 VICHY Cedex- a placé sous vidéosurveillance certains sites de production d'eau potable ou de captages d'eau potable afin d'assurer la protection des personnes et des biens en mettant en place des dispositifs pour prévenir et intervenir rapidement en cas d'actes de malveillance, de vandalisme ou de terrorisme. Les installations d'eau potable sont en effet des équipements publics stratégiques pour la santé de la population. Vichy Communauté répond ainsi, en partie, aux obligations de sécurité qui s'imposent à elle en tant qu'exploitant d'un service d'eau potable (l'article L.732-1 du code de la sécurité intérieure prévoit en effet que « Les exploitants d'un service, destiné au public, [...], de production ou de distribution d'eau pour la consommation humaine, [...] prévoient les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise») La base légale du traitement est : intérêt légitime (cf. article 6.1.f du Règlement Général sur la Protection des Données).

Les sites actuellement concernés sont :

- L'Usine des Eaux de la Croix St Martin à Vichy
- L'Usine des Eaux de Bellerive-sur-Allier
- La Station de Meunière à Cusset
- Le site de captage de l'Ardoisière à Molles

#### **Données et catégories de personnes concernées :**

Sont filmés par le dispositif 24h/24, 7j/7 les personnes pénétrant sur les sites concernés.

#### **Destinataires :**

Les images peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de Vichy Communauté et par les forces de l'ordre. Les personnels informatiques de Vichy Communauté et de la société en charge de la maintenance du matériel ( le cas échéant) peuvent également accéder aux images, à cette seule fin.

#### **Durée de conservation :**

Les images sont conservées 30 jours.

En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens, les images de vidéosurveillance peuvent néanmoins être extraites du dispositif. Elles sont alors conservées sur un autre support le temps du règlement des procédures, litiges ou contentieux liés à cet incident et accessibles aux seules personnes habilitées dans ce cadre.

#### **Droits des personnes :**

Si vous avez pénétré sur un site ou dans un équipement couvert par ces dispositifs de vidéosurveillance et souhaitez accéder aux données personnelles qui ont été collectées à cette occasion, demander leur effacement, vous opposer à leur traitement ou limiter leur traitement , vous pouvez transmettre votre demande argumentée à notre Délégué à la Protection des Données par courrier ou courriel à l'une des adresses suivantes :

**Vichy Communauté**

**9 Charles de Gaulle  
CS 92956**

ou

**dpo@vichy-communauté.fr**

**03209 VICHY Cedex**

Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits «Informatique et Libertés», ne sont pas respectés, vous pourrez adresser une réclamation directement à la CNIL.

Vous retrouverez également sur le site de la CNIL (<https://www.cnil.fr/>) plus d'informations sur vos droits.

